

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

4ème trimestre 2021 (DM 2) novembre

Séance Publique du 25 novembre 2021

Objet : VOEU RELATIF À LA DÉCONJUGALISATION DE L'AAH

Créée en 1975, l'allocation aux adultes handicapés, attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) est aujourd'hui versée à 1.2 millions de personnes dont 22% vivent en couple, soit environ 270 000 personnes.

Pour rappel, l'AAH n'est pas un minimum social mais un revenu de remplacement pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler en raison d'un handicap ou d'une maladie. C'est un revenu de remplacement non contributif qui assure pleinement son objectif d'autonomie financière.

Or, à l'heure actuelle, l'allocation aux adultes handicapés varie en fonction des revenus du conjoint et de la composition du foyer de l'allocataire, ce qui touche à la notion de dignité quant à l'indépendance financière du conjoint. A ce jour, certaines personnes en situation de handicap sont amenées à devoir choisir entre vivre en couple au risque de voir leur allocation diminuer voire être supprimée, ou la conserver mais en renonçant à une union sur le plan légal

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment son article 64 ;

Vu le projet de vœu sur la déconjugalisation de l'AAH présenté le 16 novembre 2021 par M. HOUILLOT et Mme MERCIER, conseillers départementaux du canton de Janzé ;

Vu l'avis unanimement favorable de la 3^{ème} commission, réunie le 18 novembre 2021 ;

Après avoir entendu Mme ROGER-MOIGNEU, rapporteur au nom de la 3^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 25 novembre 2021 ;

EMET LE VŒU SUIVANT :

Face à l'attente légitime des bénéficiaires et associations d'être entendus, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine apporte son soutien aux initiatives législatives visant à une « déconjugalisation » de l'Allocation adulte handicapé.

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 29 novembre 2021

Le Directeur Général des Services Départementaux

Alain GILLOUARD